

L'Anact publie le diagnostic Perfécosanté : une méthode pour estimer les coûts liés aux conditions de travail dégradées dans l'entreprise

Absentéisme, turn-over, accidents et maladies professionnelles impactent les organisations et engendrent des coûts. Le réseau Anact-Aract publie le guide «Diagnostic Perfécosanté» pour aider les entreprises à mesurer leur impact financier.

Susceptible de fournir des arguments aux décideurs pour agir en faveur de la santé au travail, le diagnostic Perfécosanté permet d'estimer globalement et de façon simple le coût des perturbations et des régulations liés aux conditions de travail dégradées.

« Ce guide propose une méthode aux entreprises qui ont besoin d'estimer facilement le coût global de l'absentéisme, du turnover et de la sinistralité. C'est une première approche pour échanger en interne sur la pertinence de certains choix en matière de gestion des RH et de prévention notamment. » explique Charles Parmentier, chargé de mission à l'Anact.

Simple à opérationnaliser, la méthode peut être mise en œuvre à partir des données existantes. Elle propose de traduire les coûts en équivalents temps plein, c'est-à-dire en nombre de personnes à temps complet que l'entreprise pourrait embaucher avec la somme des coûts liés aux perturbations. Le chiffrage obtenu est une première approche pour ouvrir la discussion et identifier des marges de manœuvre en matière de prévention et de santé au travail.

[Disponible gratuitement en ligne](#)

Contacts Presse :

Catherine Guibbert - c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38

Aurélien Descours - a.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'usager et performance.